



Commissions Jeunes

Réunion restreinte du 25 avril 2019 - PV N°32

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission Départementale d'Appel dans un délai de 7 jours (à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée) par lettre recommandée ou courrier électronique. Ce délai est réduit à 48 heures pour les matches de Coupes et Challenges (Titre III Art. XIV.2 des R.P. du District).

COMMISSION JEUNES A 11

EXPLOITATION DES RESULTATS DE LA JOURNEE DU 20/04/2019

FORFAIT POUR UN MATCH

Match N°21208075 U15 2^{ème} Division poule A forfait de HAUTEFORT 2
Ce club sera débité d'une amende de 30 €.

FEUILLE DE MATCH TRANSMISE AUX COMMISSIONS

STATUTS ET REGLEMENTS

Match N°21372257 U15 Coupe District BERGERAC PERIGORD 2 - COC CHAMIERES Ent 2

DIVERS

La commission félicite le club de BASSIMILHACOIS pour son geste de Fair Play lors de la rencontre U15 2^{ème} Division sur le terrain de BERGERAC LA CATTE.

COMMISSION FOOT EDUCATIF

- Championnats U13 et U11 : modifications lieux des rencontres et mise à jour championnats.